

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L121-1 et suivants, notamment le I de l'article L121-8 du Code de l'environnement

PROJET D'UNE GIGAFACTORY DE BATTERIES SOLIDES DANS LE DUNKERQUOIS (Bourbourg et Craywick - 59)

Objet de la concertation préalable

La concertation préalable sur le projet d'implantation d'une usine de production de batteries solides, *gigafactory*, à Bourbourg et Craywick, est organisée par l'entreprise ProLogium, et par RTE, le Réseau de Transport d'Électricité, co-maître d'ouvrage pour le raccordement électrique. Le projet de *gigafactory* pour la construction de batteries solides et son raccordement au réseau électrique sont fortement liés aux enjeux de décarbonation et participent de la dynamique de conversion à la mobilité électrique notamment encouragée par l'Union européenne. Dans ce contexte, la concertation préalable doit permettre au public tant de s'informer que de participer aux débats sur le projet lui-même, sur la technologie de ProLogium, sur l'intégration du projet et ses impacts dans le territoire, mais aussi plus largement, sur l'opportunité du projet dans le cadre des orientations européennes et françaises en termes de transition énergétique et du développement d'une "économie de la batterie" sur le territoire.

Organisation de la concertation préalable

Le projet fait l'objet d'une saisine obligatoire de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Par sa décision n° 2023/ 27/PROLOGIUM/2 du 5 avril 2023, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable en application de l'article L.121-9 du Code de l'environnement. Par sa Décision n° 2023/97/PROLOGIUM/2 du 26 juillet 2023, la CNDP a validé les modalités de la concertation préalable proposées par les maîtres d'ouvrage.

La concertation préalable est organisée par ProLogium et RTE sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public qui a désigné deux garants : Madame Anne-Marie ROYAL et Monsieur Jean-Louis LAURE.

Durée de la concertation préalable

La concertation se tient du 22 septembre 2023 au 13 novembre 2023 inclus.

Périmètre de la concertation préalable

Bourbourg, Saint-Georges-sur-l'Aa, Gravelines, Loon-Plage, Grand-Fort-Philippe, Craywick, Dunkerque, Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Ghyvelde-les moères, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Tétéghem-Coudekerque-Village, Zuydcoote, Communauté Urbaine de Dunkerque, Grand Port Maritime de Dunkerque.

Modalités de la concertation préalable

Information du public :

- › Un site internet dédié à la concertation <http://prologium.je-contribue.com/>
- › Un dossier de concertation sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs des maîtres d'ouvrage disponible sur le site internet <http://prologium.je-contribue.com/> et lors des rendez-vous de la concertation.
- › Une synthèse du dossier de concertation disponible sur le site internet <http://prologium.je-contribue.com/> et lors des rendez-vous de la concertation.
- › Des annonces dans la presse quotidienne et hebdomadaire régionale.
- › Une affiche d'annonce de la concertation dans les lieux publics du périmètre de la concertation.

Participation du public :

3 réunions publiques en présentiel et à distance, diffusées en direct sur Zoom et sur la plateforme de la concertation :

- › Une réunion publique d'ouverture le 25 septembre 2023 à 18h00 à l'Espace Pierre de Coubertin à Bourbourg.
- › Une table ronde le 17 octobre 2023 à 18h00 au Conseil régional des Hauts-de-France à Lille.
- › Une réunion publique de partage des contributions le 7 novembre 2023 à 18h00 la Salle des Commissions de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

4 réunions publiques thématiques en présentiel:

- › Une réunion sur « L'Emploi et la formation » le 2 octobre 2023 à 18h00 à l'Université du Littoral-Côte-d'Opale à Dunkerque.
- › Une réunion sur la « Transition énergétique et rupture technologique: batteries solides » le 3 octobre 2023 à 18h00 au Pavillon des Maquettes à Dunkerque.
- › Une réunion sur « L'impact environnemental, les risques technologiques, la prévention et les travaux » le 11 octobre 2023 à 18h00 à la Salle Sportica à Gravelines.
- › Une réunion sur « L'attractivité économique, le logement et l'accessibilité » le 19 octobre 2023 à 18h00 à la Maison de Village à Craywick.

Deux rencontres de proximité :

- › Une rencontre de proximité organisée les 22 et 23 septembre 2023 dans le cadre de la Fabuleuse Factory à Dunkerque.
- › Une rencontre de proximité organisée au Lycée de l'Europe le 12 octobre 2023 à 14h00 à Dunkerque.

21 registres en mairies dans toutes les communes du territoire de la concertation.

5 rencontres mobiles organisées entre le 2 octobre et le 6 novembre sur l'espace public (marchés, centre commercial...).

Les détails des rencontres de proximité et des rencontres mobiles sont à retrouver sur le site internet de la concertation : <http://prologium.je-contribue.com/>

Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur le site internet <http://prologium.je-contribue.com/>, par courriel ou courrier à la maîtrise d'ouvrage : concertation@prologium.com / ProLogium, 11 Avenue Delcassé, 75008 Paris. Des réponses seront apportées aux questions posées.

Tout au long de la concertation, le public peut s'adresser directement aux garants désignés par la CNDP pour toute question relative à l'organisation ou au déroulement de la concertation préalable : anne-marie.royal@garant-cndp.fr / jean-louis.laure@garant-cndp.fr

À l'issue de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants établissent un bilan de la concertation. Il est rendu public et joint au dossier d'enquête publique. Dans un délai maximum de deux mois suivant la publication du bilan des garants, ProLogium et RTE rendront publiques les mesures qu'il jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Ces mesures seront publiées sur le site <http://prologium.je-contribue.com/>

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation.